

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois d'avril à 19 H 00*

**OBJET : FINANCES**

**Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2022**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **7 avril 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2023/081**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD (pouvoir à M. LE MAIRE)

Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à M. LEDEUR)

Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme CHESNEAU)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 18/04/23

Publiée le : 21/04/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KEBABTCHIEFF** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**Délibération N° 2023/081**

**OBJET :**  
**FINANCES**

**Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2022**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 ;

VU la délibération n°2021/155 du Conseil municipal du 10 décembre 2021 portant rétrocession du droit au bail d'un local commercial sis centre commercial des Chênes, route de Saint-Leu : mise en vente sous forme d'appel public – approbation du cahier des charges de cession ;

VU la délibération n°2022/230 du Conseil municipal du 12 mai 2022, portant exercice du droit de préemption urbain sur un bien à usage d'habitation sis 160 rue Jean Richepin, cadastré section AP n° 468, à Ermont (95120) ;

VU la délibération n°2022/113 du Conseil municipal du 24 juin 2022 portant acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 817, 819, 821 et 823, sises 32 à 40 rue de la Halte ;

VU la délibération n°2022/138 du Conseil municipal du 23 septembre 2022 portant cession de biens communaux à usage d'habitation sis 1 rue Anatole France ;

VU la délibération n°2022/171 du Conseil municipal du 10 novembre 2022, portant cession d'un terrain à bâtir sis rue Paul Bourget, lot n°3, parcelles cadastrées section AP n° 649, 657 et 659 ;

VU la délibération n°2022/172 du Conseil municipal du 10 novembre 2022 portant cession de deux biens communaux à usage d'habitation sis 1 rue Anatole France et 38 rue de Stalingrad ;

VU la délibération n°2022/189 du Conseil municipal du 9 décembre 2022 portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 1 rue Anatole France ;

VU le bilan annuel des acquisitions et cessions dressé par le Maire pour l'année 2022, annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 6 avril 2023;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commune de céder et d'acquérir les différents biens immobiliers susvisés dont l'utilité et les objectifs recherchés pour chacun d'eux sont respectivement spécifiés dans chacune des délibérations susvisées ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter en Conseil municipal le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,

**Après en avoir délibéré,**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2022.
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la Commune.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**  
**Conseiller départemental du Val d'Oise,**  
**Xavier HAQUIN**

## ACQUISITIONS 2022

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de l'acquisition	Conditions administratives
Acquisition d'un pavillon par voie de préemption	160 rue Jean Richepin	AP 468 – terrain de 1 170 m <sup>2</sup> et pavillon de 73 m <sup>2</sup> avec dépendances	478 000 euros	Décision municipale n°2022/230 Acte signé le 25/07/2022
Parcelles à usage de domaine public trottoirs	32 à 40 rue de la Halte – résidence le Coeurville	AD 817, 819, 821, 823	1 euro	Délibération 2022/113 Acte signé le 21/10/2022



Vu pour être annexé à  
délibération n° 23/1081 du 14/04/23  
ERMONT, le 18/04/23  
Le Maire,

## CESSIONS 2022

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de cession	Conditions administratives
Cession d'un fonds de commerce	Centre commercial des Chênes / route de Saint Leu	AB n° 714 Local de 96,75 m <sup>2</sup>	15 000 euros	Délibération 2021/155 Acte signé le 24/02/2022
Logement de type T2	1 rue Anatole France	AO n° 635 et 636 lots 19 et 26 – 53,21 m <sup>2</sup>	160 000 euros	Délibération 2022/138 Acte signé le 04/11/2022
Terrain à bâtir	Rue Paul Bourget	AP 649, 657 et 659 - terrain de 386 m <sup>2</sup> – lot n° 3	200 000 euros	Délibération 2022/171 Acte signé le 19/12/2022
Logement de type T3	1 rue Anatole France	AO n° 635 et 636 lots 25 et 28 – 50,96 m <sup>2</sup>	180 000 euros	Délibération 2022/189 Acte signé le 19/12/2022
Logement de type T2	1 rue Anatole France	AO n° 635 et 636 lots 22 et 39 – 38,51 m <sup>2</sup>	142 000 euros	Délibération 2022/172 Acte signé le 29/12/2022